



# LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ÉCOLE

## L'essentiel

- > **Notre monde connaît aujourd'hui avec le numérique une rupture technologique aussi importante que celle de l'invention de l'imprimerie au XV<sup>e</sup> siècle.** La transformation des modes de production et de diffusion de l'information et des connaissances engendre de nouvelles façons de vivre, de raisonner, de communiquer, de travailler, et, pour l'École de la République, de nouveaux défis. En effet, **face à des enfants qui évoluent depuis leur naissance dans une société irriguée par le numérique, notre manière d'apprendre et d'enseigner, et le contenu des enseignements doivent être profondément repensés.**
- > **Le numérique peut aider l'École dans l'accomplissement de ses missions fondamentales :** instruire, éduquer, émanciper et former les enfants d'aujourd'hui pour qu'ils deviennent les citoyens épanouis et responsables de demain. **Il permet d'améliorer l'efficacité des apprentissages** en développant des pratiques pédagogiques plus adaptées aux rythmes et aux besoins de l'enfant, plus interactives et attractives, en encourageant la collaboration entre les élèves et le travail en autonomie ou encore en offrant des possibilités nouvelles pour les élèves en situation de handicap.
- > **Depuis décembre 2012, le ministère s'est doté d'une stratégie ambitieuse pour « faire entrer l'école dans l'ère du numérique ».**
- > **La loi pour la refondation de l'École instaure le Service public du numérique éducatif,** qui a pour mission d'organiser une offre de contenus et de services pédagogiques numériques à destination de l'ensemble de la communauté éducative.
- > **Dès la rentrée 2013, onze nouveaux services numériques seront disponibles** pour permettre aux élèves de mieux apprendre en ayant plaisir à apprendre, aux enseignants de mieux enseigner en diversifiant leurs enseignements et aux parents d'élèves de mieux suivre et comprendre la scolarité de leurs enfants.
- > **23 collèges labellisés « collègues connectés »** bénéficieront dès la rentrée 2013 d'un accompagnement pédagogique et, avec l'aide des conseils généraux concernés, d'investissements spécifiques destinés à intégrer davantage le numérique dans les enseignements et dans la vie scolaire de l'établissement.
- > **Une éducation renouvelée aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux** sera par ailleurs dispensée **de l'école primaire au lycée.** Elle permettra de transmettre aux élèves les connaissances et compétences nécessaires à la maîtrise de l'information, devenue aujourd'hui une condition essentielle de l'accès aux autres savoirs.
- > Enfin, **les ESPE auront pour mission de former les enseignants à l'usage du numérique,** afin qu'ils sachent non seulement maîtriser techniquement les outils numériques mais aussi et surtout les mettre au service des apprentissages en classe.



## La création d'un Service public du numérique éducatif

La loi du 8 juillet pour la refondation de l'École de la République instaure un Service public du numérique éducatif.

**Ce nouveau service public a pour mission d'organiser une offre de productions pédagogiques numériques à destination de l'ensemble de la communauté éducative** avec les objectifs suivants :

- inscrire le numérique dans les enseignements et développer des pratiques pédagogiques diversifiées ;
- renforcer le plaisir d'apprendre et d'aller à l'École ;
- réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- assurer la formation aux outils et ressources numériques, ainsi qu'une éducation renouvelée aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux ;
- permettre aux élèves de s'insérer dans la société en tant que citoyens et dans la vie professionnelle ;
- favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants.

La création du Service public du numérique éducatif aura une traduction très concrète sur le terrain et notamment dès cette rentrée.

**Les écoles et les établissements scolaires** auront à leur disposition des services numériques permettant de prolonger et d'enrichir l'offre des enseignements qui y sont dispensés et de pouvoir aider les élèves de manière plus individualisée.

**Les enseignants** auront accès à des ressources pédagogiques diversifiées pouvant être mobilisées au quotidien dans leurs classes, ainsi qu'à des instruments de formation initiale et continue, et à des outils permettant de suivre leurs élèves et de communiquer avec les familles.

**Les élèves à besoins particuliers, et notamment les élèves présentant un handicap** ou un trouble de la santé invalidant et/ou les élèves ne pouvant être scolarisés en milieu ordinaire, se verront proposer des solutions adaptées leur permettant de bénéficier de l'instruction au même titre que les autres élèves.

Enfin, le Service public du numérique éducatif mobilisera et rapprochera **les acteurs de la recherche, de l'industrie et du monde enseignant** afin de contribuer au **renforcement d'une filière économique française du numérique éducatif** (incitation à l'investissement, appels à projets e-éducation, etc.) et de favoriser ainsi le développement de nouveaux outils permettant d'améliorer les apprentissages des élèves.

En termes d'organisation, **dans chaque académie, un délégué académique au numérique**, nommé par le recteur, est chargé de piloter la stratégie numérique à l'échelle territoriale et de coordonner les actions avec les collectivités territoriales, en relation étroite avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

Une **nouvelle direction du numérique éducatif** sera également créée **au sein de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale**.

**Le cadre des missions de service public des grands opérateurs de l'éducation nationale** – Centre



## Les nouveautés de la rentrée 2013 Donner à chacun les moyens de mieux apprendre

national de documentation pédagogique (CNDP), Centre national d'enseignement à distance (Cned) et Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) – sera par ailleurs revu afin d'assurer le développement de ressources et de services numériques. Enfin, un « groupe d'experts du numérique éducatif » sera rattaché au Conseil national du numérique.

### Onze nouveaux services pour cette rentrée

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du ministère visant à **faire entrer l'École dans l'ère du numérique**, les enseignants, les élèves et leurs parents disposeront, dès cette rentrée scolaire, de nouveaux services numériques dont la mise à disposition est effective ou le sera au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2013-2014.

#### Des services pour mieux enseigner et pour mieux apprendre

1. « **Les Fondamentaux** » à l'école primaire : une série de plusieurs centaines de films d'animation de trois minutes (en libre accès sur internet) pour comprendre, de façon ludique, les notions fondamentales liées à l'apprentissage du français, des mathématiques, des sciences, etc.
2. « **English for schools** » : un service de ressources numériques pédagogiques (exercices, vidéos) destiné aux 8-11 ans pour un apprentissage ludique et facilité de l'anglais en classe et à la maison (disponible pour toutes les classes).
3. « **M@gistère** » : un dispositif de formation continue en ligne et interactive, spécifiquement conçu pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré dans le cadre des heures dédiées aux actions de formation continue.
4. « **Eduthèque** » : un portail destiné aux enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré leur permettant, sur accès réservé, de disposer gratuitement de ressources numériques des grands établissements publics scientifiques et culturels pouvant être mobilisées pour un usage pédagogique.
5. « **D'Col** » : un service d'accompagnement interactif personnalisé pour 30 000 élèves de 6<sup>e</sup> de l'éducation prioritaire, sur proposition de leur établissement et avec l'accord des parents.
6. « **Prep'exam** » : un accès en ligne aux sujets du brevet et du baccalauréat des trois dernières années pour permettre une meilleure préparation des candidats aux examens et accompagner les professeurs tout au long de l'année.

#### Des services pour mieux accompagner et suivre la scolarité des élèves

7. « **Lire, une année d'apprentissage de la lecture** » : un web-documentaire pour aider enseignants et parents à accompagner les enfants de cours préparatoire dans cette étape importante de leur scolarité.
8. « **S'inscrire au lycée** » : un service qui permet d'effectuer l'inscription au lycée directement sur internet.
9. « **Ma seconde chance** », « **Mon stage en ligne** », « **Mon industrie** » : un service de géolocalisation des structures de formation destiné aux jeunes en situation de décrochage, des propositions de stages en ligne et des informations pour mieux connaître les métiers des filières professionnelles.



## Les nouveautés de la rentrée 2013

### Donner à chacun les moyens de mieux apprendre

10. **« Total Accès »** : une application et un site mobile fournissant des informations relatives à l'orientation et à l'insertion professionnelle accessibles aux personnes en situation de handicap visuel.
11. **La généralisation progressive des Espaces numériques de travail (ENT)** : un ensemble de ressources et services destinés aux enseignants, aux élèves et à leurs parents et visant à faciliter les échanges sur la vie de l'établissement et à renforcer l'implication des familles dans la scolarité des élèves.

## La labellisation des vingt-trois premiers « collèges connectés »

Dans le cadre de la stratégie visant à faire entrer l'École dans l'ère du numérique, vingt-trois collèges ont été sélectionnés au titre du label « collège connecté ». **Ces collèges bénéficieront d'un accompagnement pédagogique et d'investissements spécifiques qui leur permettront d'intégrer davantage le numérique dans les enseignements et la vie scolaire de l'établissement.**

Ces vingt-trois collèges connectés ont vocation à être des accélérateurs d'innovation et de changement.

### Une labellisation fondée sur des critères communs ambitieux

Le label « collège connecté » supposera la mise en place dans les établissements concernés d'un certain nombre d'usages numériques clés :

- une **mobilisation quotidienne du numérique par tous les enseignants et tous les élèves à raison d'une à deux heures par jour en moyenne**, dans le cadre de pratiques pédagogiques renouvelées ;
- l'existence de **services d'information numérique et de communication destinés aux familles** ;
- la dématérialisation de la gestion et de la communication interne afin de favoriser la mise en œuvre du projet d'établissement et la conduite de projets transversaux ;
- la **mise à disposition de tous les services faisant partie de la stratégie numérique** du ministère de l'éducation nationale ;
- l'investissement dans **l'éducation aux médias, à l'information et aux usages responsables d'internet** ;
- **l'existence d'un équipement matériel et d'infrastructures suffisants.**

Les collèges connectés devront également faire en sorte de garantir les conditions permettant de pérenniser ces usages, à savoir :

- l'existence d'un **projet d'établissement piloté, évalué, intégrant le numérique dans toutes ses dimensions** ;
- des dispositifs d'assistance technique et d'accompagnement pédagogique connus et mobilisés par les enseignants ;
- **un plan de formation des enseignants** fondé sur la valorisation de leurs compétences numériques ;
- le suivi de l'utilisation faite par la communauté éducative des infrastructures, équipements, services et contenus numériques ;



## Les nouveautés de la rentrée 2013

### Donner à chacun les moyens de mieux apprendre

- une qualité des infrastructures et des taux d'équipement matériel et logiciel significativement supérieurs à la moyenne nationale.

### Les départements partenaires du programme en septembre 2013

La mise en place des collèges connectés a fait l'objet d'une **convention entre l'État et les départements concernés**.

Dans le cadre de cette convention, une double évaluation sera mise en œuvre à l'échelle nationale, académique et locale :

- une évaluation technique et économique, portant sur la mise en place des équipements et infrastructures et sur leur maintenance, ainsi que sur la qualité des services proposés et sur leur utilisation ;
- une évaluation pédagogique et organisationnelle, axée principalement sur l'impact du numérique sur les pratiques pédagogiques et sur la réussite des élèves.

## Une éducation renouvelée aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux

Une véritable éducation aux médias, adaptée aux supports et aux outils de communication contemporains, sera dispensée **de l'école primaire au lycée**, en étroite collaboration avec les associations partenaires de l'École. Cette éducation aux médias devra **transmettre aux élèves les connaissances et compétences nécessaires à la maîtrise de l'information**, devenue aujourd'hui une condition essentielle de l'accès aux autres savoirs. Il s'agira en particulier d'**apprendre aux élèves à maîtriser de nouveaux modes de lecture et d'écriture liés aux écrans numériques et aux réseaux**, et de **les sensibiliser aux droits et aux devoirs liés aux usages de l'internet et des réseaux sociaux** (usage raisonné des différents types de médias, enjeux sociétaux et de connaissance qui y sont liés, sensibilisation à la protection de la vie privée ou au respect de la propriété intellectuelle, etc.).

## Une formation au et par le numérique au sein des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)

Les ESPE auront pour mission de former les enseignants à l'usage du numérique. L'objectif de cette formation sera non seulement de savoir **maîtriser les outils numériques sur le plan technique, mais aussi et surtout, de les mettre au service des apprentissages en classe**, de créer des ressources pédagogiques adaptées aux élèves ou encore d'**utiliser les services de communication pour mieux impliquer les familles**. Cette formation aura elle-même recours aux technologies numériques.